Rapport du commissaire à la transformation et du commissaire aux comptes sur la transformation de la Société à responsabilité limitée A BORD TAXIS en Société par Actions Simplifiée

SARL FERRE AUDIT ET CONSEILS : Société à Responsabilité Limitée au Capital de 1 178 000 €
Société de commissariat aux comptes et d'expertise comptable – Inscrite au tableau de l'Ordre des experts-comptables des pays de la Loire et de la Compagnie des commissaires aux comptes Ouest Atlantique
Centre d'affaires Les Loges Saint-Sylvain d'Anjou – 49480 VERRIERES EN ANJOU
Téléphone : 09 86 62 51 25
E-Mail : pascal.ferre@cabinet-ferre.com
RCS ANGERS N° 879 742 831

A BORD TAXIS
Société à responsabilité limitée au capital de 20 000 euros
Siège social : 15A rue d'Anjou
53540 CUILLE
911 292 241 RCS LAVAL

Rapport du commissaire à la transformation et du commissaire aux comptes sur la transformation de la Société à Responsabilité Limitée A BORD TAXIS, en société par Actions Simplifiée

A l'associé unique,

En ma qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code par décision de l'associé unique en date du 9 avril 2026, j'ai établi le présent rapport afin :

- de vous présenter mon analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître mon appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

La Société « A BORD TAXIS» a été immatriculée sous forme de Société à Responsabilité limitée le 14 mars 2022 au registre du Commerce et des Sociétés de LAVAL sous le numéro 911 292 241.

La gérante est :

Madame HAQUE Elodie, Martine, Claude
Née le 15/11/1989 à Vitré (35)
De Nationalité Française
Demeurant 17 Rue De Paris 53350 Ballots

- Siège social – établissement principal : 15a Rue d'Anjou 53540 Cuillé

La Société a pour objet :

− Le transport de voyageurs par taxi, le transport public routier de personnes,

− Le transport de malade assis conventionné, le transport non médicalisé de personnes à mobilité réduite,

− Le transport public de marchandises non réglementé,

− La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.

− Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

Elle est inscrite sous le code NAF 49.32Z « Transports de voyageurs par taxis »

Le capital de la société est de 20 000 euros de nominal décomposé en 2 000 parts sociales de 10 euros chacune de nominal, libérée et intégralement détenues par la société ELO TAXI.

L'état des comptes au 31 mars 2025, qui n'a fait l'objet ni audit ni d'un examen limité, fait apparaître un chiffre d'affaires de 211 514 € au 31 mars 2025 sur 12 mois contre 241 274 € au 31 mars 2024 sur un exercice de même durée.

Les produits d'exploitation de la période au 31 mars 2025 sont de 212 294 €

Le résultat d'exploitation s'élève à + 12 299 € au 31 mars 2025 contre + 37 851 € au 31 mars 2024

Après un résultat financier de -5 348 €, un résultat exceptionnel de +722 € et un impôt sur les sociétés de 1 151 €, le résultat net est de +6 522 € au 31 mars 2025 contre +30 318 € en 2024.

L'assemblée générale d'approbation des comptes du 31 mars 2025 s'est tenue le 22 septembre 2025 et a décidé d'affecter le résultat distribuable en « autres réserves ».

Par décision du 2 février 2026, et à la suite du rachat d'actions par la société de 27 000 €, il a été procédé à une réduction de capital de 20 000 € par annulation des parts auto détenues.

A l'issue de l'opération de réduction de capital ci-dessus, les capitaux propres de la société au 31 mars 2025 s'élèvent à + 59 029 €, hors provisions règlementées et subventions d'investissement, rapportés à un capital social de 20 000 €.

Depuis le 1er avril 2025, et au 31 mars 2026, la société a dégagé une perte de 33 105 €. Cette perte ramène les capitaux propres à 25 924 € ;

Mission du commissaire à la transformation

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en terme d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;

- à vérifier si, compte tenu des évènements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, je suis en mesure d'attester que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Enfin, il n'a pas été constaté d'avantages particuliers au profit d'associés ou de tiers.

Verrières-en-Anjou, le 05 mai 2026



FERRE AUDIT ET CONSEILS
Représentée par Pascal FERRE
Commissaire à la Transformation
Commissaire aux comptes inscrit auprès de la Compagnie Régionale Ouest Atlantique